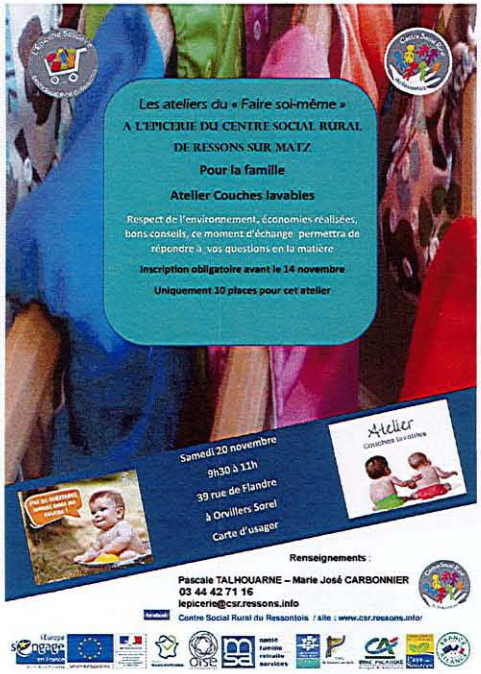

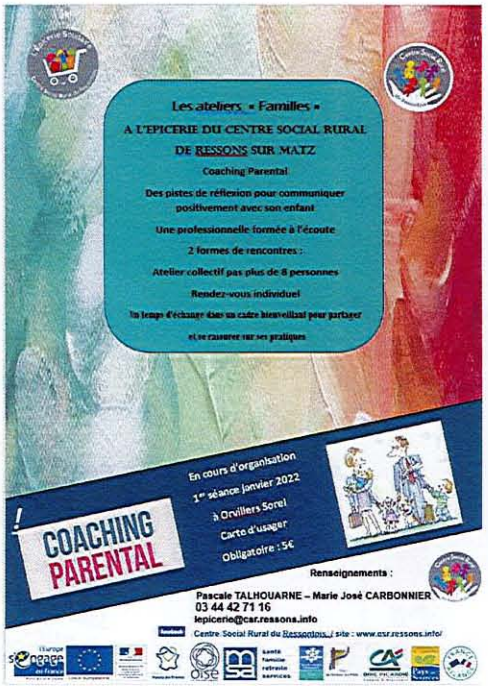

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Informations :

Aucune réservation, ni inscription ne seront prises par téléphone,
ni en dehors des rendez-vous.

Lors de l'inscription, un devis estimatif sera réalisé – une facture vous sera ensuite adressée en fonction des présences.
Attention ! En raison d'un trop grand nombre d'impayés, le Centre Social Rural se réserve le droit de ne pas accueillir les familles qui n'auront pas pris contact avec nous.

Vous pouvez déléguer l'inscription à un proche (avec une autorisation de votre part pour inscrire et signer le devis)

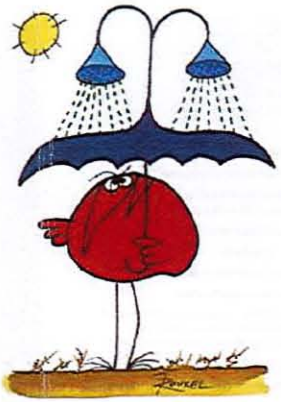

PARAPLUIE POUR TEMPS SEC.

Contexte sanitaire :

En raison de la crise sanitaire, vous devrez respecter un protocole et des consignes particulières lors des rendez-vous. Vous devrez venir masqués avec votre propre stylo.

Un mail vous sera envoyé avec le maximum de documents à télécharger, et à remplir chez vous. Nous vous fournirons également la liste des pièces à founir.

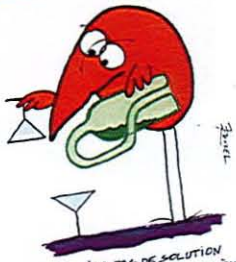

S'IL N'Y A PAS DE SOLUTION
C'EST QU'IL N'Y A PAS DE PROBLÈME.

Une charte de qualité pour nos accueils de loisirs

- Un projet éducatif, des valeurs pédagogiques.
- Des animateurs à votre écoute, à l'écoute de votre enfant…
- Une équipe formée et motivée, garante de la sécurité et du, bien-être de votre enfant.

= DES VACANCES PLEINES DE DÉCOUVERTES, DE RIRES ET DE VIE !

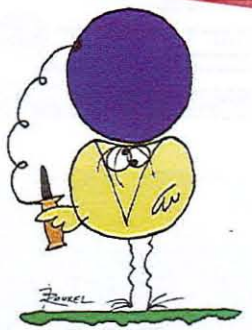

EN ESSAYANT CONTINUELLEMENT
ON FINIT PAR RÉUSSIR. DONC:
PLUS ÇA RATE, PLUS ON A
DE CHANCES QUE ÇA MARCHE.

Où et Quand s'inscrire ?

Inscriptions au Centre Social Rural du Ressontois, Rue de Compiègne.

En raison du contexte sanitaire, les inscriptions se feront sous forme de rendez-vous individuel. Pour obtenir ce rendez-vous, une seule démarche : Nous contacter par mail :
reservation-enfance@csr.ressons.info en indiquant votre nom, nombre d'enfants et **vos disponibilités entre le 04 et le 15 octobre de 09h00 à 17h30** (donner trois créneaux horaires d'une heure)

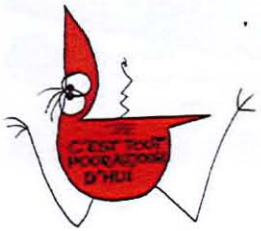

Quels sont les tarifs ?

Le Centre Social Rural applique, pour tous les Accueils Collectifs de Mineurs et les camps, le barème n°1 fixé par la Caisse d'Allocations Familiales. Ce barème prend en compte les ressources et la composition de la famille.
Tarif horaire : 0.06€ à 1.28€ de l'heure. (*)
Cantine : 3.80€ par repas
(*) Ce tarif est celui qui s'applique aux familles des communes participantes (se renseigner lors de l'inscription). Communes non participantes : +8€ par jour et par enfant (4€ par 1/2 journée)